

ANALYSE DES ZONES RURALES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Tahani ABDEL HAKIM, Pierre CAMPAGNE *

Cet article reprend l'essentiel d'une communication effectuée au séminaire organisé les 24, 25 et 26 mars à Ajaccio, par la Direction Régionale de l'INSEE, sur l'information dans le développement local.

RÉSUMÉ

L'émergence en France, avec la loi sur la décentralisation, de structures de développement local appelées « Chartes intercommunales de Développement et d'Aménagement », a reposé en termes nouveaux le problème de l'analyse des zones rurales. En effet, ces structures ont d'abord relancé le débat sur les méthodes de délimitation d'espaces ruraux susceptibles de devenir effectivement des espaces de développement. Par ailleurs, le concept même de développement local apparaît avec un contenu nouveau, qui tient à la fois à son caractère intersectoriel, qui dépasse donc largement l'analyse agricole, et à l'importance de la prise en charge, par les acteurs sociaux d'une zone, de leur propre avenir à moyen et long terme. Une méthode d'analyse spécifique était donc nécessaire. Elle s'élabore à partir d'un certain nombre de travaux d'études réalisés par les chartes. Elle doit permettre la mise à jour d'un diagnostic d'un type nouveau. Celui-ci va combiner une approche en terme de reproduction et une analyse des stratégies individuelles des acteurs, avec la prise en compte habituelle du fonctionnement des unités de production et de leur insertion dans leur environnement. Cette approche est un outil indispensable pour permettre aux acteurs sociaux la prise en charge de leur propre avenir.

SUMMARY

With the decentralization law, the emerging in France of local development structures called « Chartes intercommunales de Développement et d'Aménagement », has caused new problems in the rural areas analysis. These structures have in the first instance, questioned the former methods of demarcation of rural areas chosen to become development areas. On the other hand, the concept of local development seems different, because of its intersectorial feature, which therefore goes beyond agricultural analysis and because of the importance of the fact that the social actors of an area make their own decisions, concerning their own middle and long term future. A specific analysis method is therefore necessary. It will emerge from the studies that were carried out by the charters, and make possible the updating of a new type of diagnosis which will combine a reproduction approach and the actors individual strategies analyses, with the usual taking into account of the functioning of production units and their insertion in their environment. This approach is indispensable in order to enable local actors to decide for their own future.

RESUMEN

La emergencia en Francia, como consecuencia de la ley sobre la descentralización, de estructuras de desarrollo local llamadas « Convenciones intercomunales de Desarrollo y de Ordenamiento », ha planteado el problema del análisis de las zonas rurales en terminos nuevos. De hecho, con estas estructuras, renació el debate sobre la delimitación de los espacios rurales que podrian efectivamente transformarse en espacios de desarrollo local. Por otra parte, el concepto de desarrollo local aparece con un nuevo contenido, que resulta a la vez de su caracter intersectorial, que sobre pasa por lo tanto el análisis agrícola, y de la importancia que toman los actores sociales al tomar a su cargo una zona y su propio porvenir, a mediano y largo plazo. Un método de análisis específico era por lo tanto necesario. Este método se elabora a partir de ciertos trabajos, de estudios realizados por las convenciones. Tambien debe permitir la elaboración de un diagnóstico de un tipo nuevo. Este diagnóstico combinara un análisis en terminos de reproducción y un análisis de las estrategias individuales de los actores, con la observación habitual del funcionamiento de las unidades de producción y de su inserción en el medio ambiente. Este enfoque es una herramienta indispensable para permitirle a los actores sociales que tomen a cargo su propio porvenir.

MOTS CLÉS : développement régional, prise de décision, organisation professionnelle, organisme de développement, élaboration d'un projet, plan de développement,

L'analyse zonale, d'abord présentée sous forme de monographies rédigées par des géographes, des sociologues ou des économistes, a été dans certains pays du Tiers-Monde, le terrain privilégié des ethnologues, avant que les géographes n'imaginent à leur tour, par un nouveau mode d'approche des paysages, d'analyser des espaces relativement réduits, couvrant le terroir d'un ou plusieurs villages (1).

* Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

(1) Voir notamment les très nombreux travaux de ce type, réalisés par les chercheurs de l'ORSTOM, en Afrique Noire.

L'émergence du développement par projets, et plus récemment des projets dits « intégrés » ou « de développement rural » a modifié sensiblement ce mode d'approche en obligeant les chargés d'études préparant ces projets, à un inventaire plus large des activités des zones qui devaient être le théâtre de projets de développement. Mais cette approche restait encore descriptive, d'autant plus que le modèle de développement de la zone concernée, était souvent en grande partie déterminée avant l'analyse.

La Charte "Vignes et Etangs" couvre les cantons de Sète, Frontignan et Mèze. c'est une zone très hétérogène puisqu'elle comporte à la fois :

- deux villes relativement importantes (Sète et Frontignan),
- un espace rural côtier en bordure de l'Etang de Thau,
- un espace agricole identique à celui du reste de la plaine viticole.

Cette différenciation se traduit dans l'activité, qui révèle que cette zone est très peu agricole (9 % de la population agricole en 1981, contre 15 % pour l'industrie, 10 % pour le BIP et 66 % pour le tertiaire).

Par ailleurs, cette zone a subi d'importantes mutations durant ces dernières années avec :

- le développement des communications qui a accentué l'importance des deux axes routiers N133 et N112, de l'axe ferroviaire (Bordeaux-Marseille) et l'axe fluvial (canaux du Rhône à Sète et Canal du Midi) ;

- les phénomènes d'industrialisation et plus récemment de désindustrialisation (fermeture de la MOBIL et des Ciments Lafarge) ;
- la transformation du mode d'exploitation des richesses touristiques de la zone (création du complexe de CAP D'AGDE) ;
- la croissance de Montpellier qui a transformé trois des communes de la Charte en communes-dortoirs ;
- la crise viticole.

Les travaux relatifs au contrat d'objectif se sont donc particulièrement centrés sur les aspects intersectoriels du développement de cette zone.

Mouthoumet

Le canton de Mouthoumet est situé dans le Département de l'Aude, au centre d'un pays de montagnes basses : les Corbières.

Le massif de Mouthoumet constitue la limite entre deux zones d'influence climatique différente : une zone océanique et une zone méditerranéenne.

La population totale du canton était de 2 375 habitants en 1946, 1 143 habitants en 1975 et 1 059 habitants en 1987.

Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage. Les grandes productions agricoles sont les vignes (dans la zone méditerranéenne) et l'élevage ovin, caprin et bovin (dans la zone océanique). La culture fourragère, plus importante dans la zone océanique, n'occupe pas une grande place.

On constate le vieillissement de la population (45 % de la population ont plus de 55 ans), la faible densité (138 habitants dans la plus grande commune et 15 dans la plus petite), la diminution de la SAU (8 584 ha en 1970 et 7 184 ha en 1980), la diminution du nombre des exploitants (302 en 1970 et 129 en 1987), le blocage du marché foncier.

Les petites et moyennes exploitations exclusivement viticoles sont quasi dominantes (mis à part deux tentatives de production de bié et de plantes médicinales).

L'élevage bovin est moins important que l'élevage ovin et caprin qui donne rarement lieu à une transformation du produit sur place.

Bédarieux

La zone de Bédarieux est située dans une région montagneuse au Nord-Ouest du Département de l'Hérault. Elle couvre trois cantons : Bédarieux, Saint-Gervais et Olargues. Son relief accidenté abrite trois vallées : la Haute-Vallée de l'Orb au Nord, la Vallée de la Mare au Nord-Ouest et la Vallée du Jaur à l'Est de Bédarieux.

Selon les données du Recensement Général de la Population, la population totale de cette zone est passée de 22 324 habitants en 1968, à 20 503 habitants en 1982. La population agricole représentait 14,2 % en 1975 et 11,9 % en 1982.

L'agriculture a deux composantes :

- l'élevage dans les exploitations de montagne, et
- la production viticole et fruitière dans les vallées. La production viticole est encore —au moins en grande partie— de qualité médiocre, malgré les tentatives d'introduction de nouveaux cépages. Les pommes et les cerises blanches représentent l'essentiel de la production fruitière de la zone. On trouve deux systèmes de production : le premier est exclusivement viticole, et le second associe la viticulture et la production fruitière.

Les exploitations sont en majorité petites et moyennes (- 5 ha et 5 à 15 ha). Les exploitations de plus de 20 ha sont moins nombreuses.

Le foncier est caractérisé par le morcellement de la propriété et le blocage du marché.

La zone de Bédarieux est engagée dans un processus de marginalisation : vieillissement de la population (moyenne d'âge de 50 ans), forte augmentation du chômage (entre 1975 et 1982, le nombre de chômeurs a triplé), régression de l'activité industrielle (fermeture des mines, etc...), diminution de la population agricole, exode des jeunes, etc...

Une première démarche de renouveau de ces méthodes a alors été entreprise (2) et a parfois été formalisée dans le cadre de formations à l'analyse des zones rurales « en vue de leur développement » (ABDEL HAKIM, 1980).

Avec l'émergence de ce que l'on appelle maintenant le « Développement local », que ce soit dans le Tiers-Monde avec la multiplication des projets d'ONG, ou en France, avec les différentes démarches structurelles (3), qui ont abouti aux chartes intercommunales de développement et d'aménagement (Chartes), le travail d'analyse s'est vu contraint de se renouveler assez radicalement, dans la mesure où chaque charte doit commencer son travail de développement par l'élaboration d'un « contrat d'objectifs », basé sur une « analyse-diagnostic » de la zone, ou par une démarche équivalente.

Ayant à la fois contribué un peu au renouveau des analyses préalables aux projets (ABDEL HAKIM, 1980), et à quelques travaux réalisés dans le cadre des chartes, il nous a paru possible de présenter ici la méthode employée dans trois opérations. (Voir tableau 1).

I - CONCEPTS

Quand on parle de zone rurale et de développement local, on utilise des concepts à la fois ambigus et nouveaux.

La zone rurale dans le vocabulaire des sciences sociales, peut désigner, soit des ensembles très vastes (on parlera ainsi de zone soudanienne ou sahélienne), soit des espaces très petits (un ensemble de parcelles agricoles). Mais il peut désigner aussi un espace concerné par un projet de développement rural. A ce titre, le développement zonal a souvent été opposé au développement régional et national, désignant ainsi un processus très localisé, sub-régional, tout en se situant dans un espace plus large que celui qu'occupent habituellement le village ou la commune (JOUVE, CLOUET, 1984). Des recherches ont même été menées pour tenter d'élaborer des méthodes de délimitation de zones rurales (ABDEL HAKIM, 1980, CIRAD), qui puissent répondre à la fois à des impératifs d'homogénéité (physique, économique et sociale), de commodité statistique, - et qui prennent donc en compte la délimitation administrative de base - et de structuration de l'espace (polarisation par des villages-centres ou des bourgs...) (GONDARD, à paraître).

La principale difficulté à laquelle se sont heurtées ces méthodes réside dans le fait que la zone rurale en tant qu'« espace de développement », doit prendre en compte à la fois les cohérences du passé, et celles que le processus de développement à venir est censé mettre en œuvre. Elle ne sera pas toujours un espace homogène. Elle ne le sera parfois pas du tout, puisqu'elle représente une anticipation sur un nouveau fonctionnement de l'espace, que sa délimitation est en grande partie conventionnelle et qu'elle est plus un pari sur l'avenir qu'une restitution du passé.

(2) Cf. en particulier, les travaux du groupe AMIRA.

(3) Les C.I.D.A. (chartes) ont été créées par la loi sur la « décentralisation » du 7 janvier 1983. Elles avaient été préparées par les « programmes d'aménagement rural » (PAR) et les « contrats de pays ».

C'est d'ailleurs bien dans cet esprit que les zones couvertes par certaines des chartes ont été délimitées. Dans les trois zones dans lesquelles nous avons été amenés à travailler, on perçoit ce genre de préoccupation. A Bédarieux, par exemple, l'interpénétration des flux d'emplois obligeait à prendre dans un même espace les trois vallées.

La Charte « Vignes et Etangs », qui regroupe les espaces riverains des étangs de Thau et de la Gardiole, ne pouvait pas ne pas prendre en compte et donc englober les deux villes de Sète et de Frontignan, qui jouent et joueront nécessairement un rôle capital dans le développement des communes rurales de cette zone.

Dans les Hautes Corbières, le niveau de régression est tel, qu'il était indispensable de rester dans l'homogénéité, et d'éviter de coupler cette zone très difficile avec des espaces plus développés, qui n'ont déjà que trop tendance à attirer chez eux les quelques forces vives qui restent encore dans ce canton. Le seul découpage futur possible consistait donc à rester entre communes pauvres, pour tenter d'arrêter l'hémorragie humaine, et d'amorcer ainsi quelques nouveaux processus...

Le concept de développement local est relativement récent. Il s'est défini au fur et à mesure que l'on percevait toutes les limites, voire l'inefficacité des grands projets ou des grandes opérations de développement. Il est ainsi d'abord contemporain de la remise en cause du développement par projets (dans le Tiers-Monde), ou des opérations menées par les grandes sociétés d'aménagement (en France).

Cependant, même s'il avait été préparé par la prise de conscience que les processus de développement micro-économiques ne pouvaient pas être impulsés « par le haut », il faut bien reconnaître qu'il a été aussi accentué par les effets de la crise mondiale. En effet, cette crise a d'abord limité considérablement les moyens de développement. Le développement local s'est d'abord présenté comme le synonyme de l'arrêt du processus de sous-développement (4). On ne pouvait en effet imaginer d'appliquer ce concept à des zones que la croissance des années 60 et 70 avaient, d'une façon ou d'une autre, entraîné dans des processus d'élargissement (5). Mais, arrêter le sous-développement, cela veut rarement dire revitaliser des activités que la confrontation avec d'autres modes de production a détruites ou condamnées. Le plus souvent, cela va consister plutôt à créer de nouvelles activités, qui seront le plus possible ancrées sur des ressources locales mais qui n'en seront pas moins nouvelles. Le « développement local » s'est trouvé ainsi à la charnière entre un processus de frein ou d'arrêt de la décomposition d'activités traditionnelles et un processus de mise en place d'opérations radicalement novatrices : à Bédarieux, par exemple, la charte cherche à la fois à apporter sa contribution à la lutte contre la fermeture des mines de charbon, et à imaginer un vrai processus de reconversion industrielle.

On a alors cherché à réintroduire dans la réflexion les concepts d'autonomie, d'autocentrage, de dépendance, etc..., exprimant ainsi la finalité des opérations initiées

(4) Une des opinions actuellement communément admise est que le « local » apparut alors à beaucoup, comme une des solutions permettant de faire gérer, par les intéressés eux-mêmes, une crise dont on pressentait qu'elle risquait d'accélérer les processus de sous-développement de beaucoup de zones rurales.

(5) C'est pour cette raison que les contrats de pays, et, plus tard, les chartes, sont d'abord apparus dans des zones dites « difficiles ».

dans le cadre du développement local (6). Pourtant, ces concepts, qui avaient été élaborés à propos de l'analyse macro-économique du sous-développement (7), n'étaient peut-être pas très adaptés au développement local. Celui-ci est donc devenu synonyme de la **mobilisation des ressources locales**. Celle-ci est considérée comme le moyen le plus efficace pour créer et faire gérer par les intéressés, les nouvelles activités qui vont se mettre en place dans la zone.

Le concept de développement local s'est donc vu placé à la frontière entre la nécessité de trouver de nouvelles réponses à la crise, et la prise de conscience que les zones rurales feraient les frais de cette crise si elles ne prenaient pas les moyens d'y résister.

Il a enfin paradoxalement retrouvé un partage très sain entre un public incitatif, un privé qui doit prendre des risques économiques mais dont on ne craint pas, au niveau local, les effets de domination et une collectivité qui doit se prendre en charge en s'organisant le plus souvent sur le mode associatif. C'est donc tout à fait paradoxalement que le développement local est assimilé à un discours « progressiste » puisque, plus que tout autre, il s'appuie sur une conception de développement où l'**initiative non-étatique et la responsabilisation des individus** sont au cœur des processus recherchés.

Face à cette analyse qui justifiait que se construise le concept de développement local, quels étaient les **enjeux fondamentaux des opérations qu'aillaient mettre en œuvre les structures de développement local et notamment les chartes**.

Tout d'abord, lors de leur « installation » dans un canton ou un groupe de cantons, les chartes se trouvent face à deux types de situations qui vont d'ailleurs présenter des problèmes à peu près semblables.

- La **zone rurale** concernée par la charte peut d'abord être déjà plus ou moins fortement **structurée par des projets** ou des opérations de développement. De quelque nature qu'ils soient, ils ont ceci de commun qu'ils ont tous été élaborés, décidés et qu'ils dépendent, en grande partie de l'extérieur. *Cela est bien entendu évident dans le cas des créations d'entreprises, mais c'est aussi vrai pour des opérations agricoles comme les « schémas de restructuration viticoles », le plus souvent étudiés à l'extérieur (SAFER) et gérés selon des normes et des axes qui sont entièrement imposés à la zone...*

- Mais beaucoup de zones rurales n'ont pas la « chance » d'être « dominées » par les décisions extérieures. Elles n'ont pas connu depuis longtemps des projets ou des opérations dits « de développement ». Elles sont entrées dans un processus de « **marginalisation** ». La charte les trouvera donc sans liens contraignants avec l'extérieur, mais aussi sans point d'ancrage d'une éventuelle inversion du processus de sous-développement.

Dans les deux cas, les responsables de la charte auront à initier **deux types de projets** ou d'opérations de nature bien différente :

(6) Cf. notamment « Les chartes intercommunales de développement et d'aménagement » document de présentation Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

(7) Cf. « Tiers-Monde », - N° 52, Vol. XIII, 1972.

- ou bien, ils vont se situer dans le tissu intersticiel laissé par les projets et opérations initiés de l'extérieur, pour y mettre en place des actions qui ne rentreront pas en concurrence avec les premières, mais qui, le plus souvent, n'auront pas non plus de lien avec elles (8) ;

- ou bien, ils vont chercher à se situer dans le domaine effectivement couvert par ces projets ou opérations initiés de l'extérieur, qu'ils existent effectivement dans la zone, ou aient la possibilité d'y voir le jour. Les responsables de la charte vont chercher à devenir des partenaires locaux compétents susceptibles, soit de convaincre de l'opportunité d'une opération dont la nature ou la localisation ne sont pas encore tout à fait décidées, soit de tenter d'orienter ou d'aménager cette opération dans un sens qui permette à des effets plus marqués d'apparaître sur la zone.

Ces deux types de projets expriment bien, semble-t-il, la finalité de ce que l'on appelle « développement local », et la spécificité que cela implique, non pas tellement pour les projets eux-mêmes, mais plutôt pour la façon de les initier et de les mettre en œuvre.

Le **premier enjeu** du développement local est d'être capable de promouvoir, non seulement des projets « intersticiels », qui redonnent une certaine vie au « local » en répondant à un certain nombre de besoins, mais des projets dont l'utilisation économique et sociale déborde largement la zone rurale. Mais cet enjeu va signifier que les structures de développement local seront capables de devenir des partenaires compétents pour tous ceux qui sont mêlés à l'élaboration, à l'évaluation et à la gestion de ces projets. Cette « compétence » permettra du même coup de mieux « maîtriser » ce qui se passerait de toute façon dans la zone - les projets et opérations initiés de l'extérieur -, ou qui ne peut s'y passer qu'avec l'appui et selon les normes de structures qui sont extérieures à la zone.

Les chartes les plus anciennes ont montré que la structure de développement local va permettre de mobiliser une population, sur l'imagination et la prise en charge globale de son propre avenir (9) et de resituer tous les projets et opérations de développement, qu'ils soient initiés par l'extérieur ou par une volonté locale, dans le contexte de la zone.

Ainsi d'une part, la remise en perspective, et d'autre part, l'analyse des conditions de réussite des projets, des opérations liées (qu'il faudrait entreprendre pour leur donner leur pleine efficacité), et des opérations amont et aval (qu'ils peuvent entraîner), constituent bien une spécificité des structures de développement local.

II - LA SPÉCIFICITÉ D'UNE APPROCHE DE LA ZONE RURALE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il faut d'abord rappeler brièvement quel est le contenu des approches habituelles avant de montrer comment l'approche proposée, qui est qualifiée de « problématique

(8) D'où le « glissement vers le social et le culturel », si souvent reproché aux chartes, et qui provient de ce que ces activités « nouvelles » ne sont pas faciles à promouvoir dans la sphère économique.

(9) En effet, la réflexion à long et moyen terme réalisée par quelques chartes dans le cadre de la préparation du « contrat d'objectifs » est certainement une opération unique en son genre et à ce niveau territorial, et qui, dans tous les cas, n'aurait jamais été réalisée sans l'initiative d'une structure de développement local.

que », comporte des spécificités dans ses objectifs, son contenu et sa méthode. On pourra alors montrer quel est l'intérêt d'une telle démarche.

1. Les approches habituelles

Il est inutile de les rappeler ici dans le détail. Il faut cependant montrer que les outils d'analyse disponibles pour étudier une zone sont de deux types :

— l'**approche « descriptive »** : l'étude des différents « milieux » (physique, économique, social, culturel, etc...) permet de rédiger une monographie se limitant aux différentes structures présentes dans la zone et à son cadre au départ de l'analyse.

— l'**approche « explicative »** : l'analyse du **fonctionnement** d'une zone incluant l'**histoire**, la **dynamique** sociale et économique et les **relations** entre les différentes activités va chercher à répondre à deux questions principales : **comment** fonctionnent les différentes activités économiques et sociale dans la zone ? **pourquoi** fonctionnent-elles de cette façon-là et pas autrement, etc... ? L'approche explicative permet de comprendre l'ensemble des mécanismes qui font que la zone est actuellement engagée, dans tout ou partie de ses activités, dans des processus de **développement**, de **stagnation** ou de **régression**. Elle ne cherche pas à produire les moyens de modifier ces processus.

2. L'approche problématique

L'approche problématique se situe alors délibérément comme une **approche tournée vers l'action**.

a) Les objectifs

• Il faudra d'abord **repérer les acteurs** principaux du fonctionnement de la zone.

Il sera ensuite nécessaire **d'identifier les différents types d'unités de production** par secteur et par mode de fonctionnement (système de production familial, étatique, capitaliste, collectif - coopératives, GAEC, etc... -).

On pourra alors **diagnostiquer** quelles sont, parmi ces unités de production, celles qui sont en **expansion**, en **stagnation** et en **régression** et **pourquoi** elles se trouvent dans cette situation. Ce diagnostic aboutira aussi à repérer les unités de production qui sont condamnées à disparaître. Il sera alors possible de déterminer si une intervention peut ou non modifier leur avenir. On repèrera également les unités sur lesquelles on peut compter pour réamorcer un processus de développement.

Cette analyse permettra enfin **d'inventorier les potentialités** non utilisées dans la zone.

Afin d'imaginer **les avènements possibles** de la zone à moyen et à long terme et de présenter ainsi des **alternatives** par rapport à la projection tendancielle de la situation actuelle.

b) Le contenu

• Le concept de « **système de reproduction** » est un outil qui, à l'image de ce qui est couramment pratiqué en biologie, considère que la finalité principale des unités de production et des institutions d'une zone est leur propre reproduction. On sait que celle-ci peut comporter des

« élargissements », des « stagnations » et des « régressions » sans modifier fondamentalement le caractère « reproductif » du processus. « Reproduction » n'est en effet que très rarement « reproduction à l'identique ». Cette approche va donc supposer que l'on n'analyse pas seulement la production mais ses utilisations. On montrera par exemple, comment l'expansion de certaines unités de production peut se faire au détriment, c'est-à-dire, par prélèvements, sur d'autres unités de production, du même secteur, d'autres secteurs, de la zone ou d'autres zones. On montrera aussi comment l'expansion d'autres unités de production peut entraîner celle des unités qui sont en relation avec elles.

L'exemple des unités de production agricole de Bédarieux est à ce titre assez significatif. Le problème qui nous était posé par les responsables professionnels était le suivant : dans dix ans, quels types d'exploitations agricoles seront encore en activité et quelle est la stratégie qui pourra en découler pour les organismes de transformation des produits de la zone (cave coopérative et SICA) ? Il s'agissait donc de déterminer quels types d'exploitation agricole pourrait se maintenir.

L'analyse en terme de reproduction a permis de montrer que les exploitations disposant de revenus extérieurs à l'agriculture étaient celles qui avaient le plus de chance de se maintenir et de se transformer. Elle a permis aussi de mettre à jour les grandes difficultés de certaines exploitations viticoles à temps plein et les difficultés que rencontre l'agriculture à temps partiel.

• En orientant délibérément l'analyse sur un diagnostic de la « reproduction » de la zone, les informations nécessaires sont obtenues au moyen de collectes d'informations très sélectives et **différentes selon les niveaux** où se réalise la recherche des données. Il faut, en effet, signaler que la représentativité « statistique » ne permet pas toujours de délimiter un échantillon qui soit effectivement « représentatif » d'une population et d'une problématique. Si l'on veut « **expliquer** » comment et pourquoi la réalité fonctionne de cette façon-là, il faudra parfois déséquilibrer volontairement certains échantillonnages. De même, dans cette optique, plus que de s'en tenir à un respect absolu des dispersions, a-t-on avantage à analyser de plus près les extrêmes, même s'ils ont un poids peu important par rapport à l'ensemble. Dans la dynamique que l'on veut approcher, ces extrêmes sont parfois des précurseurs, dans le développement ou la décomposition...

Si l'on reprend l'exemple de Bédarieux, la problématique et la typologie ont été fixées, au départ, de la façon suivante :

— *la problématique, en mettant l'accent sur l'avenir des exploitations de la zone et non sur leur fonctionnement actuel ;*

— *la typologie de base, en distinguant agriculteurs à temps plein et agriculteurs à temps partiel, mais surtout, à l'intérieur de l'agriculture à temps plein, les exploitations ne se reproduisant que grâce à l'agriculture et celles disposant de revenus extérieurs.*

• Cette approche enfin doit se faire **en relation étroite** avec les **acteurs** locaux, les responsables du développement de la zone et en liaison avec l'environnement (local, régional, international).

L'intérêt d'une telle démarche est qu'elle prend en compte ce qui fait finalement la spécificité du développement local. En effet, elle seule permet, d'une part, de passer en permanence de la situation actuelle et de son explication, à la situation future et, d'autre part, de provoquer une véritable participation des acteurs du développement de la zone à l'élaboration et à la construction de leur propre avenir.

III - LES GRANDES ÉTAPES DE L'ANALYSE DU MONDE RURAL

Malgré le risque de ne formuler ci-dessous que ce qui ressemblera davantage à un catalogue qu'à une méthode, il a paru opportun de restituer les étapes de l'analyse telles qu'elles ont été effectivement parcourues dans les études auxquelles nous avons participé.

1. Constitution de l'équipe d'analyse

L'équipe va être constituée de trois types de personnes sous la responsabilité de l'animateur de la structure de développement local concerné : les responsables politiques de la structures (membres du Conseil d'Administration...), les représentants de chaque secteur économique et social analysé (membres du Comité de Petite Région agricole, représentants des Chambres Consulaires au niveau local, etc...), les chargés d'études (10).

C'est cette équipe qui établit le calendrier de l'analyse, en détermine les besoins, les étapes et suit en permanence son déroulement.

2. Le pré-diagnostic

Il est établi à partir : des ressources statistiques existantes, de la bibliographie sur la zone ou sur le secteur, des interviews des principaux acteurs sur la zone, de discussions avec des informateurs privilégiés connaissant bien les problèmes de la zone.

Il comprend les principaux éléments suivants :

- la problématique générale du développement de la zone, c'est-à-dire : les constats de la situation, les hypothèses explicatives, l'environnement juridique, économique et social, les atouts et contraintes, internes et externes, propres à la zone, qui constituent les tendances lourdes... ;

- l'identification des secteurs d'activité propres à la zone et la typologie de ces secteurs ;

- la mise à jour des problématiques particulières à chaque secteur ;

- la détermination des objectifs généraux et sectoriels de l'analyse à effectuer ;

- la prétypologie des unités de production par secteur en fonction de la problématique générale retenue.

Dans la zone de Mouthoumet, dans l'Aude, par exemple, le prédiagnostic a permis de repérer, à l'intérieur d'une situation générale de régression, que révèlent tous

(10) Vu les problèmes techniques que pose une telle analyse, il semble en effet indispensable de confier ce travail à des chargés d'études qui devront, bien entendu, travailler en étroite relation avec les autres membres de l'équipe d'analyse.

les indicateurs (populations en diminution, vieillissement, rétrécissement de l'activité économique, etc...), un certain nombre d'atouts. Par exemple, dans la viticulture locale, l'écart de valorisation du litre de vin va de 1 à 11..., le revenu net tiré de l'élevage peut passer, ramené à l'hectare de prairies, de 1 à 3, l'épargne mobilisable des personnes âgées est probablement de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs par mois... Elle a aussi mis en lumière les contraintes importantes qui pesaient sur cette zone et plus particulièrement le poids que représentait une population âgée, sans succession, et peu mobilisée pour le changement. C'est ainsi que, dès le prédiagnostic, il est apparu que le déblocage des principaux problèmes de la zone passait bien par une modification démographique radicale qui ne pouvait se traduire que par une poursuite et un développement des timides essais d'immigration...

3. L'analyse sectorielle

Elle va débuter par la constitution d'un « groupe sectoriel » qui définira les objectifs et les modalités de l'analyse. Ce groupe de professionnels va jouer un rôle capital dans la **démarche d'explication** que l'on doit nécessairement opérer vis-à-vis de la population, sur les objectifs et les modalités de l'analyse, et ce qu'elle peut en attendre comme résultats.

Elle se poursuivra par les étapes classiques d'une enquête par questionnaires et interviews, à savoir (11) : détermination des informations à collecter à partir des variables à privilégier (de structure, de fonctionnement, de reproduction, de stratégie) (12), échantillonnage (à partir de la prétypologie), rédaction du questionnaire, élaboration du plan d'enquête, information des acteurs du secteur, analyse institutionnelle du secteur (groupements, procédures, etc...), réalisation de l'enquête, dépouillement et sortie des premiers tableaux, restitution aux enquêtés.

4. L'analyse des relations intersectorielles et de la pluriactivité

Elle est capitale pour comprendre le fonctionnement de la zone mais aussi pour déterminer comment il pourrait être modifié. Dans la zone circulent des marchandises, des capitaux et du travail. La zone échange aussi avec l'extérieur. Elle connaît des types d'échange différents selon les systèmes de production.

5. La restitution globale à la population et le débat sur le diagnostic

Il s'agit d'abord de permettre aux différents acteurs concernés de prendre connaissance de l'ensemble des analyses sectorielles et des relations intersectorielles mises à jour par l'enquête. Les tendances lourdes seront, elles aussi, dégagées de manière à ce que chacun puisse prendre conscience de l'avenir tendanciel de la zone..., et donc du diagnostic global qui en découle. Ce débat prend en

(11) A chacune de ces étapes seront associés les représentants du secteur étudié.

(12) Les variables de structure et de fonctionnement sont employées ici au sens habituel. La **structure** exprime les éléments permanents qui constituent le cadre dans lequel se déroule l'activité. (Moyens de production, force de travail, etc...). Le **fonctionnement** exprime la mise en œuvre de ces éléments dans le processus de production. Les variables de **reproduction** tentent de rendre compte de la capacité que l'unité de production a à assurer sa propre reproduction - à court terme, surplus suffisant pour assurer l'accumulation du capital, à moyen et à long terme, succession sur l'exploitation -. Les variables de **stratégies** expriment la perception que le responsable de l'unité de production a de son avenir et les opérations qu'il compte mettre en œuvre pour le gérer.

compte le rôle fondamental que jouent les institutions et les structures sociale dans le fonctionnement de la zone.

6. La rédaction définitive de l'analyse-diagnostic permettra de clôturer la phase d'analyse stricto sensu. Elle s'effectuera à l'aide de groupes de travail intersectoriels permettant de bien identifier les différents liens qui existent entre les activités et les phénomènes économiques et sociaux perceptibles sur la zone.

7. La détermination de la stratégie de développement de la zone achève l'analyse et va comprendre plusieurs temps importants :

a) *L'élaboration d'une typologie complexe* des unités de production, différente de la typologie de départ, même si elle s'appuie sur elle. Elle va en effet contenir à la fois :

- La typologie fondée sur le **mode de reproduction** (extension, stagnation, régression) et pas seulement sur la combinaison des facteurs de production.

Le mode de reproduction exprime ainsi la capacité actuelle et future de l'unité de production de fonctionner normalement, c'est-à-dire, de reproduire sa force de travail et ses moyens de production. On sait que la reproduction de la force de travail renvoie au niveau social de satisfaction des besoins. De même, la reproduction des moyens de production intègre l'accumulation de capital productif, nécessaire pour maintenir en permanence l'unité de production au niveau de productivité requis (ABDEL HAKIM, 1980).

- La typologie fondée sur le **comportement** et les **choix technico-économiques**. Elle exprime les choix effectifs de l'agriculteur par rapport à la reproduction de son unité de production. Il s'agit à la fois de choix **actuels** et **futurs** (projets d'investissement, de commercialisation, etc...).

- La typologie fondée sur la **perception** qu'ont les **responsables** de ces différentes unités de production de leur propre avenir. Cette typologie va alors être utilisée pour tenter d'expliquer pourquoi on est en présence de ce mode de fonctionnement et donc, quelles sont les contradictions principales qui l'expliquent.

b) La construction de **scénarios** qui retraceront les différents types de fonctionnement **possibles** de la zone. Ces scénarios contiendront notamment l'identification des points stratégiques sur lesquels on peut intervenir pour modifier le fonctionnement de la zone. Ils pourront alors déboucher sur un certain nombre d'opérations-clés susceptibles de modifier profondément le fonctionnement de la zone. Chaque alternative de développement proposée contiendra ainsi des objectifs à long et moyen terme, et les principaux moyens pour y parvenir. Ces différents scénarios seront étudiés en prenant en compte les structures sociales et les rapports de force existants sur la zone.

L'exemple de la zone de Bédarieux est à ce titre assez significatif du point de vue agricole (13). En effet, la typologie dégagée (schéma 1), révèle déjà les différentes alternatives de développement. Elle en montre aussi les conditions et les acteurs prioritaires.

(13) Notre travail sur Bédarieux n'a porté que sur l'Agriculture.

Catégories Classes de SAU	1 Exploitations à temps plein	2 Exploitations à temps plein et revenus extér.	3 Exploitations à temps partiel
0 - 5 ha	MAINTIEN ou DÉVELOPPEMENT	DÉVELOPPEMENT	MAINTIEN ou ABANDON
5 - 10	Investissements Plantation fruitiers Achat de foncier	Investissements Plantation fruitiers Achat de foncier	
10 - 15	Plantation Vigne	Plantation Vigne	
15 - 20	MAINTIEN ou ABANDON Investissements Plantation fruitiers		
20 et plus	DÉVELOPPEMENT Investissements - Plantations Vigne et Fruitiers		

Cette typologie montre, par ailleurs, comment appliquer la démarche présentée précédemment.

A partir de la problématique et de l'hypothèse de prétypologie des unités de production, élaborée au départ, l'échantillon a donc été tiré dans les trois catégories d'exploitations retenues, à savoir :

1 - les exploitations dont le chef est à temps plein dans l'activité agricole ;

2 - les exploitations dont le chef est à temps plein dans l'activité agricole, mais dispose d'un revenu extérieur (le salaire de l'épouse par exemple) ;

3 - les exploitations dont le chef est à temps partiel dans l'activité agricole.

Les variables de structures et de fonctionnement (utilisation de la SAU, type de production, etc...), les variables de reproduction (accumulation, investissements, nature des investissements, etc...) et les variables de stratégies (maintien, développement ou abandon de l'exploitation, etc...) ont été utilisées pour caractériser les différents types d'unités de production à l'intérieur de la première stratification qui utilisait seulement le croisement entre la taille de l'exploitation et les trois catégories initiales.

Dans chacun de ces types, une ou plusieurs variables ont été privilégiées. C'est ainsi que :

— la monoculture des vignes et l'association de vignes et de fruits ont été retenues comme **variables privilégiées de différenciation** au niveau du **fonctionnement** (les autres variables ne se sont pas révélées significatives) ;

— le fait d'avoir investi, l'intention d'investir et la nature des investissements (passés ou futurs) comme **variables de différenciation** au niveau du **mode de reproduction** et des **choix technico-économiques** des agriculteurs ;

— la volonté de maintenir, de développer ou d'abandonner l'exploitation comme **variable de stratégies**.

L'analyse ainsi effectuée, nous révèle des situations très différentes :

— les exploitations de la catégorie 1 et 2 et de la classe de surface de 5 à 10 ha et de 10 à 15 ha, sont celles qui disposent d'une capacité effective d'investissement ; celles de la catégorie 2 y ajoutent une volonté de développement, tandis que celle de la catégorie 1 souhaitent seulement se maintenir.

Dans ces mêmes catégories, les U.P. de la classe 10 à 15 ha, déjà bien placées au niveau de la production fruitière, orientent leurs choix vers de nouvelles plantations en vignes (amélioration de cépages, etc...).

— Les U.P. de 20 ha et plus (qui n'existent que dans les deux premières catégories), ont la capacité d'investir et une volonté de développer leurs exploitations en jouant sur le renouvellement des deux cultures pratiquées : vignes et fruits.

Ainsi, la stratégie de développement de l'exploitation, associée à la capacité d'investir et le renouvellement des plantations de vignes, d'arbres fruitiers se retrouvent chez les U.P. de la catégorie 2 dans toutes les classes de surfaces et les U.P. de la catégorie 1 dans les plus de 20 ha. On peut donc conclure que ces U.P. sont les plus dynamiques et que ce sont celles qui domineront le paysage agricole de la zone de Bédarieux dans l'avenir.

Par contre, dans leur majorité, les exploitations de la catégorie 3 et celles des autres classes de surfaces dans les catégories 1, n'envisagent que d'abandonner leur activité ou tout au plus, de la maintenir.

En conclusion, on doit d'abord signaler la diversité des situations locales que va révéler ce type d'analyse. On sera alors surpris de la relative rigidité du « contrat d'objectifs », véritable stratégie de développement de la zone, à long terme, sur lequel elle est censée déboucher.

En fait, cette diversité modifiera parfois profondément les modalités de l'analyse. Il est certain, par exemple, que l'étude du canton de Mouthoumet et celle de la zone couverte par la Charte « Vignes et Etangs » (cantons de Sète et de Frontignan) vont être profondément différentes. L'une restera par force surtout agricole, alors que l'autre sera dominée par l'évolution récente de la situation industrielle de la zone (fermeture d'usines) et de son avenir maritime (port de Sète). Cependant, il apparaît clairement qu'elles auront nécessairement en commun cette **prise en charge collective, par les acteurs de la zone**, qui veulent continuer de pouvoir y vivre, de leur propre avenir. Cette prise en charge va donc débiter par une analyse précise de la stratégie à moyen et long terme de chacun des groupes en présence dans la zone.

C'est sans doute cette mobilisation qui apparaît comme l'essentiel de la spécificité du développement local et il était donc normal qu'elle soit au centre de la méthode d'analyse zonale proposée.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL HAKIM T., CAMPAGNE P., 1980. - Analyse des zones rurales et des systèmes de production. - Montpellier : IAM (révisé chaque année).
- CIRAD, 1983. - Contribution à la définition d'objectifs agronomiques et technologiques. - Montpellier : CIRAD.
- GONDARD P., à paraître. - Le zonage paysagique. - in : Analyse du milieu, préalable à l'élaboration d'un projet. - Montpellier : ORSTOM (package formation).
- JOUVE P., CLOUET Y., 1984. - La fonction diagnostic appliquée à l'étude des systèmes agraires. - in : Cahiers de la Recherche Développement n° 3-4, janv. p. 5-9.